

rendu à la dernière
ci-dessous.

urned to the last date
d below.

~~DEC 2 1985~~

20 NOV

**BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

1. Les livres peuvent être empruntés pour quinze jours. Le prêt peut être renouvelé deux fois, si le livre n'est pas demandé par un autre lecteur.
2. Les livres marqués R et TR, les livres qui ont plus de cent ans, les livres réservés et les périodiques doivent être consultés sur place.
3. Une amende de 10c par livre sera exigée, pour chaque semaine de retard. Le prêt des livres en retard ne peut pas être renouvelé.
4. Chaque emprunteur est tenu responsable pour les livres enregistrés sur sa carte et pour toute amende encourue.